



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU LUNDI 27 JUILLET 2020

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

L'An deux mil vingt le vingt-sept du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis à titre exceptionnel et en raison de l'état d'urgence sanitaire en la salle socio-culturelle Cap Caval, sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 19 h 08 Madame le Maire Gwenola LE TROADEC déclare la séance ouverte Elle procède à l'appel de chaque conseiller et énonce l'ordre du jour.

Sont absents : M. Gilles BERNARD (procuration à M. Jean Pierre SAVINA); M. Erwan SEZNEC (procuration à M. Jean-Marc BREN); Mme Manon LE GALL (procuration à Mme Estelle GUICHAOUA); M. Gilles MERCIER (procuration à M. Denis STEPHAN); M. Thomas JONCOUR (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) et Mme Kristell NICOLLE (procuration à Mme Gwenola LE TROADEC).

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil Municipal.

Madame le Maire introduit ce Conseil avec un mot de remerciement pour M. Yohan MADEC, Mme Marielle BOULLEZ et Mme Caroline VENOT pour l'implication et la disponibilité dont ils font preuve pour pallier l'absence de Mme Farida THOMAS, Directrice Générale des Services en arrêt maladie.

M. Jean-Paul STANZEL prévient qu'il y aura beaucoup de chiffres exprimés lors de ce Conseil. Que l'exercice sera difficile. Il tient à signaler qu'il s'agit du budget préparé par l'équipe sortante, et regrette qu'elle ne l'ait pas voté. Ce à quoi la minorité répond qu'en raison des circonstances sanitaires exceptionnelles dues au COVID-19 cela n'avait pas été possible d'organiser un Conseil pour procéder au vote de ce budget.

M. Jean-Paul STANZEL dit qu'il s'agira d'une prise d'acte plus que d'un vote car ce budget doit de toutes les manières être acté.

1. Rapport sur les orientations budgétaires 2020 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL note que cela va être un débat rapide mais que s'il y a des questions, ce ne sera pas à la majorité actuelle d'y répondre puisque qu'il ne s'agit pas de leur budget. Il relève que 5,7 millions d'investissement c'est beaucoup pour l'année 2020, et que l'épargne nette sera en nette recul sur la période de ce mandat 2020-2026. Il craint de ce fait un effet ciseaux sur les finances locales. Il ajoute que les marges de manœuvres ne sont pas très fortes passées 2020, et qu'il faudra trouver d'autres recettes d'investissement dans un contexte très tendu. Il s'étonne que la mutualisation de certains services à la Communauté des Communes du Pays Bigouden Sud n'ait pas été source d'économies sur les dépenses de fonctionnement. Les effets du COVID impacteront aussi les recettes des structures municipales (phares, salle Cap Caval notamment) ainsi que les dépenses de fonctionnement. Concernant le budget du cinéma il faudra aussi revoir les recettes à la baisse dues à la pandémie et au nouveau cinéma de Pont l'Abbé.

M. Eric RAPHALEN fait remarquer que les investissements camping et cinéma ont portés leurs fruits. M. Jean-Paul STANZEL précise que le cinéma Eckmühl comme le Camping fonctionnent en régie de longue date.

Concernant les lourds investissements, M. Raynald TANTER intervient en disant qu'il s'agit d'investissements dynamiques, lourds mais nécessaires pour l'attractivité de la commune et que les dépenses de fonctionnement sont importantes du fait des nombreux services proposés aux habitants de la Commune. Il explique qu'ils ont restauré la mairie, qui n'était pas inscrite au budget mais qui était nécessaire pour l'adaptation des normes d'accessibilité dans les Equipements Recevant du Public et pour un meilleur travail des agents. Il ajoute qu'il est d'accord, et qu'il faudra éviter l'effet ciseaux évoqué par M. Jean-Paul STANZEL.

M. Jean-Paul STANZEL ne conteste pas les travaux entrepris mais souligne que « les travaux sont pour vous, les factures pour nous ! ». M. Eric RAPHALEN ajoute ironiquement qu'il s'excuse d'avoir perdu les élections. Ce à quoi M. Jean-Paul STANZEL répond, qu'effectivement, c'est dommage, ils auraient aussi eu leurs factures à payer.

2. Approbation des comptes de gestion 2019

- a. *Budget principal - approbation du compte de gestion 2019*
- b. *Budget annexe cinéma Eckmühl - approbation du compte de gestion 2019*
- c. *Budget annexe lotissement de Kerganten - approbation du compte de gestion 2019*
- d. *Budget annexe ports de plaisance- approbation du compte de gestion 2019*
- e. *Budget annexe camping municipal - approbation du compte de gestion 2019*

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les cinq délibérations d'approbation des comptes de gestion 2019 à l'unanimité.

3. Approbation des comptes administratifs 2019 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Denis STEPHAN intervient en précisant qu'une commune emprunte pour investir, mais ne doit pas le faire de façon disproportionnée. Il est important d'avoir une rigueur dans les dépenses de fonctionnement afin de dégager de l'épargne pour investir. Il cite en exemple le bâtiment de la mairie que l'on aurait pu faire plus simplement, dit-il et la location d'Algeco pour déplacer les services communaux. Il pointe également les frais de déplacement aux congrès de l'ANEL ainsi que les frais juridiques engagés alors que les affaires auraient pu se régler autrement. Il cite aussi les frais liés aux personnels de mairie qui sont en arrêt maladie. M. Eric RAPHALEN réagit à cette énumération et fait référence à des signatures de marchés de l'ancienne mandature, notamment une en 2014, pour un site internet jamais utilisé.

- a. *Budget principal : vote du compte administratif 2019*
- b. *Budget annexe cinéma Eckmühl : vote du compte administratif 2019*

M. Jean-Paul STANZEL rappelle son attachement à cette entité. Il préconise d'étudier les impacts du COVID-19 et de l'ouverture du Cinéville de Pont-L'Abbé sur la fréquentation du cinéma Eckmühl. Il dit qu'il faudra sûrement l'aider.

- c. *Budget annexe lotissement de Kerganten : vote du compte administratif 2019*
- d. *Budget annexe ports de plaisance : vote du compte administratif 2019*

M. Jean-Paul STANZEL dit que les ports « vont bien ». Qu'il faut cependant faire attention car 100 000 € d'investissement sont envisagés sur la cale. À noter également un travail à faire sur les mouillages des ports de plaisance.

- e. *Budget annexe camping municipal : vote du compte administratif 2019*

Là aussi, c'est un budget qui se porte bien, rappelle le rapporteur ; la question qui pourrait se poser, serait d'élever en gamme le camping mais il va très bien comme cela, il a sa clientèle et c'est très bien comme ça.

Aucune autre observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les cinq délibérations d'approbation des comptes administratifs 2019 à l'unanimité.

4. Affectations des résultats 2019 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

- a. *Budget principal - affectation des résultats au BP 2020*
- b. *Budget annexe cinéma Eckmühl - affectation des résultats au BP 2020*
- c. *Budget annexe lotissement de Kerganten - affectation des résultats au BP 2020*
- d. *Budget annexe ports de plaisance - affectation des résultats au BP 2020*

e. *Budget annexe camping municipal - affectation des résultats au BP 2020*

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les cinq délibérations d'affectation des résultats 2019 à l'unanimité.

À noter qu'à 19h08, Mme Manon LE GALL entre dans la salle et prend place.

5. *Budgets primitifs 2020 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)*

M. Denis STEPHAN intervient et rappelle qu'il faut voter ce budget pour permettre le règlement des factures. Mme Gwenola LE TROADEC ajoute qu'elle a la volonté d'assurer la continuité de la vie de la commune qui a subi de lourds investissements. M. Jean-Paul STANZEL annonce qu'en tant que responsable des finances, il ne votera pas ce budget. Il dit qu'il ne conteste pas les travaux entrepris, mais le fait de tout faire en même temps va au-delà du raisonnable, ils ne sont pas étalés dans le temps et réduisent les possibilités d'action de notre équipe. La dette de la commune augmente et notre volume d'emprunt n'est pas élevé. Les charges augmentent plus vite que les recettes. La situation n'est pas dramatique mais dans la durée cela risque de l'être et il reprend, en s'adressant à la minorité, le constat du début de conseil : « à vous les travaux, à nous les factures ! ». Il rassure en disant que ce budget va être voté malgré son vote contre. Mme Fabienne LE GARS et M. Jean-Marc BREN souhaitent voter contre également car ils faisaient partie de la minorité sous l'ancienne mandature et n'approuvent pas ce budget primitif. M. Jean-Paul STANZEL précise que des décisions modificatives seront apportées au prochain Conseil municipal.

a. *Budget principal - vote du budget primitif 2020*

Le vote à main levée a lieu. Il recueille 26 voix pour et 3 voix contre : celles de M. Jean-Paul STANZEL, de Mme Fabienne LE GARS et de M. Jean-Marc BREN. Le budget primitif 2020 est déclaré adopté par le Conseil Municipal.

b. *Budget annexe cinéma Eckmühl - vote du budget primitif 2020*

c. *Budget annexe lotissement de Kerganten - vote du budget primitif 2020*

d. *Budget annexe ports de plaisance - vote du budget primitif 2020*

e. *Budget annexe camping municipal - vote du budget primitif 2020*

Aucune autre observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les quatre autres délibérations d'approbation du budget primitif 2020 à l'unanimité.

6. *Attribution de compensation 2020 définitive résultant du rapport de la CLECT du 4 février 2020 relatif à l'évaluation des charges transférées (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)*

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

7. *Subvention aux associations – 2020 (Rapporteur Mme Jocelyne LE RHUN)*

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

8. *Subvention au CCAS (Rapporteur Mme Fabienne LE GARS)*

Mme Fabienne LE GARS fait remarquer que : concernant la dissolution du SIVU, Mme Charlotte LE PICHON, Responsable du CCAS n'a pris connaissance de ce fait que le 8 juillet 2020 alors que le dossier était ouvert depuis 2015. Elle fait remarquer également que ce sera la première fois qu'une présidente du SIVU n'est pas de Penmarch. M. Jean-Paul STANZEL dit que le transfert de l'EHPAD au CCAS s'annonce être un beau chantier.

9. Subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma Eckmühl (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

10. Transfert d'un terrain du budget annexe lotissement de Kerganten au budget principal (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

11. Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (Mme Gwenola LE TROADEC)

La liste proposée comporte 32 noms.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette délibération à l'unanimité.

12. Tableau des emplois (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

13. Recrutement de contractuels sur emplois permanents relevant de l'article 3-3 de la loi 84-53 (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

14. Création et composition des commissions communales (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC propose la création de quatre commissions en plus de celle créée lors du conseil d'installation du 3 juillet 2020 ; ce qui porte à 5 leur nombre. Mme Gwenola LE TROADEC explique que le nombre de membres est fixé à 10 dont 2 de la minorité. M. Eric RAPHALEN conteste et dit que sous leur mandature, la minorité avait plus de siège dans les commissions. Mme Gwenola LE TROADEC lui explique que les sièges sont répartis proportionnellement. Comme le nombre de membres dans les commissions était fixé à 15 il y avait forcément plus de membres de la minorité. Dans le cas présent où le nombre est fixé à 10, il n'y en aura que 2. M. Eric RAPHALEN suggère donc que l'on augmente le nombre de membres des commissions. Ce à quoi Mme Gwenola LE TROADEC qu'il s'agit d'un choix de travail. Elle lui rappelle le discours de M. Raynal TANTER quant à une opposition constructive et lui demande de leur faire confiance.

Les quatre commissions créées sont :

- Solidarités, action sociale et démocratie participative
- Environnement, transition écologique et protection des océans
- Culture, vie associative, enfance-jeunesse et communication
- Cadre de vie, urbanisme, tourisme et littoral

Il est proposé de modifier l'intitulé de la commission « Finances » créée lors du conseil d'installation du 3 juillet 2020 en ajoutant les mentions « travaux et vie économique ».

Aucune autre observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

15. Désignation des représentants au conseil portuaire de Kéridy (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC énonce les noms des candidats de chaque liste :

- Liste « Penmarc'h avec vous ! » : M. Christian DURAND et M. Jean-Marc BREN
- Liste « Penmarc'h un engagement une passion » : M. Jean-Louis BUANNIC et M. Raynald TANTER

L'assemblée vote à main levée : 22 voix pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 7 voix pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion ». Sont donc désignés représentants de la commune au conseil portuaire de Kéridy :

- Titulaire : M. Christian DURAND
- Suppléant : M. Jean-Marc BREN

16. Désignation du correspondant "Défense" (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC énonce les noms des candidats de chaque liste :

- Liste « Penmarc'h avec vous ! » : M. Jean-Marc BREN
- Liste « Penmarc'h un engagement une passion » : M. Raynald TANTER

L'assemblée vote à main levée : 22 voix pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 7 voix pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion ». Est donc désigné correspondant « Défense » de la commune : M. Jean-Marc BREN

17. Désignation du référent « Sécurité Routière » (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC énonce les noms des candidats de chaque liste :

- Liste « Penmarc'h avec vous ! » : Mme Jocelyne LE RHUN
- Liste « Penmarc'h un engagement une passion » : M. Christian BUREL

L'assemblée vote à main levée : 22 voix pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 7 voix pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion ». Est donc désigné référent « Sécurité Routière » de la commune : Mme Jocelyne LE RHUN

18. Désignation des référents « Infra Polmar » (un élu et un agent technique ou administratif) (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL énonce les noms des candidats de chaque liste pour les référent élus Infra Polmar :

- Liste « Penmarc'h avec vous ! » : M. Jean-Marc BREN
- Liste « Penmarc'h un engagement une passion » : M. Christian BUREL

et énonce le nom du référent technique choisi : M. Gwénaél PERDRIEL (Responsable des Services Techniques).

L'assemblée vote à main levée : 22 voix pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 7 voix pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion ». Sont donc désignés : comme référent communal élu « Infra Polmar » : M. Jean-Marc BREN et comme référent communal technique M. Gwénaél PERDRIEL.

19. Désignation d'un représentant au groupe de travail GEMAPI (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL énonce les noms des candidats de chaque liste :

- Liste « Penmarc'h avec vous ! » : M. Jean-Marc BREN
- Liste « Penmarc'h un engagement une passion » : M. Raynald TANTER

L'assemblée vote à main levée : 22 voix pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 7 voix pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion ». Est donc désigné comme représentant de la commune de Penmarc'h au groupe de travail GEMAPI : M. Jean-Marc BREN.

20. Désignation d'un représentant au Comité National d'Action Sociale du personnel communal (Mme Fabienne LE GARS)

Mme Fabienne LE GARS énonce les noms des candidats

- Liste « Penmarc'h avec vous ! » : Mme Fabienne LE GARS
- Liste « Penmarc'h un engagement une passion » : aucun

L'assemblée vote à main levée : 22 voix pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 7 abstentions. Est donc désignée comme représentant de la commune de Penmarc'h en qualité de délégué élu au Comité d'Action Sociale du personnel communal : Mme Fabienne LE GARS.

M. Raynald TANTER fait remarquer qu'il constate qu'aucun élu de la minorité n'a été désigné malgré l'affirmation du souhait d'une collaboration constructive par la majorité. Ce à quoi M. Jean-Paul STANZEL répond que la majorité n'a pas de leçons à recevoir. M. Eric RAPHALEN ajoute qu'elle n'en a pas à donner non plus. M. Jean-Paul STANZEL relève qu'une solution peut être trouvée si besoin.

21. Fixation des tarifs salle Cap Caval saison 2020-2021 (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC demande à M. Yohan MADEC d'intervenir en tant que responsable du service culture. M. Yohan MADEC dit que les choix de programmation ont déjà été faits. Qu'il n'y en a pas de nouveaux compte-tenu du contexte sanitaire incertain. 12 spectacles restent programmés pour cette saison 2020 au lieu de 18.

22. Bigouden Spot 2020 (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

M. Jean-Marc BREN explique que l'idée est de proposer un tarif préférentiel pour les pratiquants désirant évoluer sur les divers spots avec des activités différentes.

Deux cartes seraient ainsi proposées et vendues au public sur les points Offices de Tourisme et les structures nautiques :

- Une carte de 10 € donnant 10% de réduction
- Une carte à 30 € donnant 20% de réduction

Ces cartes, vendues au Centre Nautique Municipal, ne seraient pas nominatives mais millésimés (utilisable seulement sur l'année en cours).

Aucune question n'est posée et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

Place aux questions de la minorité :

Mme Marlène GRENON demande :

- Pourquoi la 1^{ère} mesure prise par la nouvelle équipe a été de déplacer le bureau de la Maire ? Mme Gwenola LE TROADEC ironise sur l'importance de cette question pour la communauté. Elle dit que le déplacement d'un bureau n'est pas une « mesure » ; que la première « mesure » qu'elle ait prise a été de rencontrer les agents. Elle répond toutefois à la question en disant qu'elle souhaitait se monter le plus accessible possible.

Mme Karine COSQUÉRIC demande :

- Qu'en est-il du projet de signalétique sur le Bourg ? Mme Gwenola LE TROADEC répond que le projet n'a pas été abandonné, que l'équipe se donne juste un temps de réflexion pour éventuellement faire de nouvelles propositions. M. Christian BUREL intervient et demande ce qu'il en est des 4 grands panneaux prévus. Madame le Maire dit que la taille de ces 4 panneaux leur a paru inadéquate et rappelle leur coût : 32 000 €. Elle précise qu'il a été vu avec l'entreprise JEZEQUEL pour en discuter, réévaluer et réfléchir. M. Christian BUREL se dit surpris et prend note de cette réponse.

M. Eric RAPHALEN demande :

- quelle politique est envisagée concernant les réseaux de communication ? Mme Gwenola LE TROADEC affirme que les réseaux restent inchangés. M. Eric RAPHALEN dénonce les censures qui ont eu lieu et met en garde la nouvelle équipe ne de pas tomber dans l'excès. Mme Gwenola LE TROADEC le remercie de ses conseils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20.h29.

**La secrétaire de séance,
Estelle GUICHAOUA**

Guichaoua


Gwenola Le Troadec

**La Maire,
Gwenola LE TROADEC**

